Organismes et programmes au **Manitoba**

La direction provinciale des services de santé mentale et dépendances travaille en partenariat avec de nombreux services, organismes et programmes communautaires afin d'offrir un éventail de soins continus axés sur la clientèle pour répondre aux besoins uniques des Manitobains·es et de leur famille qui éprouvent des difficultés en matière de santé et usage de substances et de jeu. La **Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances** offre une variété d'options de traitement, dont le traitement à court terme en établissement, le traitement ambulatoire et le counseling individuel et de groupe.



Répertoires des services et lignes d'écoute téléphonique

L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) du Manitoba et de Winnipeg offre un répertoire des services essentiels.

Visitez le site mbwpg.cmha.ca/cmha-service-navigation-hub

Le **Manitoba Addictions Knowledge Exchange** (échange de connaissances sur les dépendances au Manitoba) fournit des liens vers des services et mesures de soutien de santé mentale et usage de substances d'ordre général.

Visitez le site <u>makeconnections.ca/links/manitoba-resources</u>

Voici les lignes d'écoute téléphonique pertinentes :

Manitoba Addictions Helpline (ligne d'aide pour les personnes aux prises avec une dépendance du Manitoba) : 1 855 662-6605

Manitoba Suicide Line (ligne de prévention du suicide

du Manitoba): 1 877 435-7170

Mobile Crisis Service (service mobile de crise) **pour adultes de Winnipeg :** 204 940-1781

Autres services dignes de mention

L'ACSM du Manitoba et de Winnipeg offre des services s'adressant expressément aux personnes âgées d'au moins 55 ans qui souffrent d'isolement, de solitude, d'anxiété, de dépression et qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et d'usage de substances. Les membres de la famille préoccupés peuvent aussi obtenir du soutien.

Appelez le 204 775-6442 Écrivez à <u>hub@cmhawpg.mb.ca</u>

La **Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances** offre des programmes et des services spécifiques à tous les genres dans les collectivités du Manitoba.

Appelez le 204-944-6200 or 1 866 638-2561 Visitez le site https://afm.mb.ca/?lang=fr

La **Manitoba Métis Federation** a récemment publié un document sur les programmes et services de santé mentale destinés aux Métis de la province et du pays.

Le document est accessible à l'adresse manitobametis.com/wp-content/uploads/ 2020/08/MMF_MentalHealthResources.pdf

Le **Program of Assertive Community Treatment** est un service de proximité communautaire complet de traitement, de réhabilitation et de soutien conçu pour répondre aux besoins des personnes ayant une maladie mentale grave et persistante.

Visitez le site wrha.mb.ca/mental-health/pact

Addiction Treatment Services Program (programme de services de traitement de la dépendance)

Nom de l'agence, de l'organisme ou du fournisseur : Behavioural Health Foundation	Province/territoire : Manitoba
Portée géographique ou objectif du programme : Provinciale	Langue des services : Anglais

Coordonnées: Téléphone: 204 269-3430

Courriel: info@bhf.ca

Site Web: bhf.ca/men-Femmes-family-treatment-services

Adresse principale: Centre River Point,

146, avenue Magnus,

Winnipeg (Manitoba) R2W 2B4

Un seul ou plusieurs

emplacements: Plusieurs Services offerts expressément aux :*

Femmes



Ces renseignements sont tirés de l'information disponible en ligne sur le programme. Les organisations populations particulières. mais peuvent néanmoins offrir des programmes ou des services adaptés à des groupes de population particuliers.

Accent particulier sur les populations ayant des démêlés avec la justice : Non	Recommandation requise : Oui	
Coûts associés : Oui	Preuve à l'appui/évaluation accessible en ligne : Aucune n'a été trouvée	
Description et objectifs du programme :	Portée des services et mesures de soutien :	

Ce programme propose des programmes en établissement de longue durée pour les hommes, les femmes et les familles ayant diverses dépendances et des besoins concomitants en matière de santé mentale. Au moyen du modèle de la communauté thérapeutique, les membres se voient graduellement offrir des occasions qui leur permettent d'acquérir les compétences professionnelles, intellectuelles et communicatives nécessaires à une réinsertion réussie dans la société. Le programme met l'accent sur la promotion d'un mode de vie saine et enseigne aux membres comment faire des choix de vie positifs.

Parmi les autres services offerts, les mesures de soutien pertinentes pour le présent répertoire comprennent ce qui suit :

- Counseling en matière de dépendances
- Plans intégrés de traitement des dépendances et de la santé mentale
- Séances sur l'affranchissement des dépendances
- Séances sur la gestion et l'expression de la colère
- Services de la cour provinciale
- Rapports pré-sentenciels
- Engagement de liberté sous caution avec assignation à résidence
- Programmes de santé et de mieux-être
- Services de proximité/d'assistance postpénale sur place et au centre River Point
- Suivi et évaluation

Voir plus d'infos sur la page suivante

Notes supplémentaires :

Il existe plusieurs voies de recommandation possibles :

- Une personne visée par des accusations peut en faire la demande à la communicatrice ou au communicateur judiciaire de la *Behavioural Health Foundation*. Cette personne s'exprimera en son nom et, dans certains cas, le juge pourra les recommander à la *Behavioural Health Foundation* pour une période et un rapport pré-sentenciels. Si la personne réagit positivement au programme, le juge peut l'autoriser à résider à la *Behavioural Health Foundation* sous la supervision des services de probation du Manitoba.
- Une personne qui a été condamnée peut s'adresser aux autorités compétentes au sein du système correctionnel et demander à voir la communicatrice ou le communicateur judiciaire. Si le programme est jugé approprié, la personne peut bénéficier d'une libération conditionnelle.
- Dans certains cas, un engagement de liberté sous caution peut être accordé pour permettre à une personne en attente d'un procès de participer au programme.
- Une recommandation hors de la province ou du pays est aussi possible, mais l'admission reposera sur les critères susmentionnés et les dispositions financières appropriées.

Programme Community Mental Health Worker (travailleuse ou travailleur de proximité en santé mentale)

	e l'organisme ou du fournisseur : a santé de Winnipeg (ORSW)	Province/territoire : Manitoba	
Portée géographique ou objectif du programme : Locale/municipale		Langue des services : Anglais	
Coordonnées :	Télénhone : 204 788-8330		Services offerts expressément aux :*

Coordonnées: Téléphone: 204 788-8330

Courriel · S o

Site Web: wrha.mb.ca/mental-health/community-mental-health-worker

Adresse principale : S. o. (Il ne s'agit pas d'un lieu physique.

Les gens peuvent faire une demande par l'entremise de n'importe

quel bureau de zone communautaire de l'ORSW.)

Un seul ou plusieurs

emplacements: SO



Autres (personnes ayant d'importants troubles psychiatriques et dysfonctionnements)



Ces renseignements sont tirés de l'information disponible en ligne sur le programme. Les organisations mais peuvent néanmoins offrir des programmes ou des services adaptés à des groupes de population particuliers.

Accent particulier sur les populations ayant des démêlés avec la justice : Non	Recommandation requise : Oui	
Coûts associés : Non précisés	Preuve à l'appui/évaluation accessible en ligne : Aucune n'a été trouvée	
Description et objectifs du programme :	Portée des services et mesures de soutien :	
Le programme Community Mental Health Worker de l'ORSW comprend une gamme de services communautaires de santé mentale pour adultes. Les services sont conçus pour aider les personnes à bien vivre au sein de leur collectivité.	Une travailleuse ou un travailleur en santé mentale de proximité vient en aide aux gens des façons suivantes :	
	 Assurer la gestion de cas (évaluation des besoins du client, planification du service et interventions appropriées) 	
	Offrir du counseling par encouragement	
	 Aider les clients en situation de crise (y compris la prévention des crises) 	
	 Offrir des services de réhabilitation (p. ex., élaboration, avec la clientèle, de plans de service leur permettant d'atteindre leurs objectifs de vie) 	
	 Promouvoir l'importance d'une bonne santé mentale et soutenir les stratégies de prévention dans la collectivité 	

Notes supplémentaires :

Pour être admissible au programme Community Mental Health Worker, la clientèle doit :

- résider dans la région de Winnipeg;
- avoir 18 ans ou plus;
- avoir reçu un diagnostic de maladie psychiatrique importante (p. ex., schizophrénie, troubles affectifs majeurs, troubles psychotiques, troubles de la personnalité ou usage concomitant de substances);
- avoir un dysfonctionnement grave et persistant qui limite la réalisation des principales activités dans une ou plusieurs sphères de la vie (à la maison, au travail, à l'école ou au sein du réseau social);
- ne pas disposer des mesures de soutien professionnel appropriées pour répondre aux besoins cliniques et fonctionnels.

Wiisocotatiwin – Assertive Community Treatment (ACT) (traitement communautaire dynamique)

Nom de l'agence, de l'organisme ou du fournisseur : Clinique Mount Carmel Portée géographique ou objectif du programme : Locale/municipale		Province/territoire : Manitoba Langue des services : Anglais	
	Courriel: info@mountcarmel.ca	Premières Nations, Inuits et/ou Métis	
Site Web:	mountcarmel.ca	② 2SLGBTQ+	
Adresse principale :	886 Main Street, Winnipeg, (Manitoba) R2W 5L4	 Communautés d'immigrants, de réfugiés, ethnoculturelles et/ou racialisées 	
Un seul ou plusieurs emplacements :	Un seul	 Autres (personnes en situation d'itinérance ayant une maladie mentale grave et persistante/des besoins en matière de santé mentale et d'autres besoins concomitants) 	
Accent particulier sur les	s populations ayant des démêlés avec la justice : Non	Recommandation requise : Non précisés	
Coûts associés : Non		Preuve à l'appui/évaluation accessible en ligne : Aucune n'a été trouvée	
Description et objectifs	du programme :	Portée des services et mesures de soutien :	
Les services sont adaptés à la culture de toutes les personnes participantes et visent à leur permettre de retrouver et de maintenir une stabilité et de prendre des mesures pour atteindre leurs objectifs personnels.		Les services et mesures de soutien comprennent : Renforcement de la santé mentale Mesures de soutien en cas de crise Respect de la médication Prévention des démêlés avec le système judiciaire Counseling Accès aux professionnels suivants : Gestionnaires de programmes Psychiatres Infirmières et infirmiers en psychiatrie Infirmières et infirmiers/conseillères et conseillers en usage de substances Travailleuses et travailleurs autochtones en santé mentale Travailleuses et travailleurs de proximité Travailleuses et travailleurs de soutien Autochtones	

Notes supplémentaires :

De nombreux services de santé de la clinique Mount Carmel sont accessibles aux personnes manitobaines des groupes suivants :

- Immigrants-es et réfugiés-es qui vivent au Canada depuis moins de trois ans
- Clientèle ayant des besoins en matière de santé sexuelle ou reproductive
- Membres de la communauté 2SLGBTQ+
- Adolescents·es
- Jeunes de la rue
- Personnes en situation d'itinérance



Ces renseignements sont tirés de l'information disponible en ligne sur le programme. Les organisations ne précisent pas toutes des populations particulières, mais peuvent néanmoins offrir des programmes ou des services adaptés à des groupes de population particuliers.

Proposez une nouvelle ressource à inclure dans le présent répertoire

Le présent répertoire recense les services et mesures de soutien de santé mentale et usage de substances trouvés au cours d'une période relativement courte (de septembre 2020 à février 2021). Le manque de programmes et de services visant expressément les Premières Nations, les Inuits et les Métis représente une lacune importante. Par conséquent, le présent répertoire ne constitue en aucun cas une liste exhaustive des services et mesures de soutien. La CSMC peut mettre à jour le présent répertoire pour combler les lacunes à mesure que d'autres ressources sont trouvées.

Si vous trouvez une ressource, un programme ou un service qui ne figure pas dans cette première édition du répertoire, veuillez nous le soumettre. Toutes les soumissions seront examinées en vue de leur inclusion dans la prochaine édition du répertoire.



Le répertoire recense des :

 services et mesures de soutien de santé mentale et usage de substances communautaires s'adressant expressément aux personnes en transition hors du système judiciaire.

Sont exclus du répertoire :

- Programmes de santé mentale et usage de substances intégrés dans les établissements correctionnels ou les résidences thérapeutiques qui sont gérés par le Service correctionnel du Canada (sont toutefois inclus certains programmes qui ne sont accessibles qu'aux personnes qui sont ou ont été récemment incarcérées)
- Tribunaux spécialisés en santé mentale et mieux-être
- Tribunaux de traitement des dépendances (aussi parfois appelés tribunaux de traitement de la toxicomanie)
- Services psychiatriques médico-légaux en milieu hospitalier (ceux qui sont principalement destinés aux personnes déclarées non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux ou inaptes à subir leur procès)



Annexe : Glossaire des termes

Les **Alcooliques anonymes** (AA) sont un réseau international d'entraide pour les personnes aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool qui recherchent la sobriété.

Le **traitement communautaire dynamique** (TCD) est un modèle de soins conçu pour améliorer les soins communautaires destinés aux personnes vivant avec une maladie mentale grave ou des complexités associées, telles que la difficulté à suivre un traitement.

La **thérapie cognitivo-comportementale** (TCC) est une forme de psychothérapie ponctuelle très structurée, axée sur le traitement des pensées et des comportements difficiles.

Les **troubles concomitants** désignent des maladies ou des problèmes coexistants, en particulier des problèmes concomitants de santé mentale et d'usage de substances.

La **continuité des soins** fait référence à la qualité des services sociaux et de santé que les individus reçoivent au fil du temps.

L'**intervention en temps critique** (ITC) est un modèle d'intervention conçu pour aider les personnes à traverser des périodes de transition critiques, telles que la transition du milieu correctionnel, d'un refuge ou de l'hôpital à la collectivité.

La **thérapie comportementale dialectique** (TCD) est une forme de psychothérapie axée sur l'adoption de modes plus sains de gestion du stress, de l'humeur et des relations.

La **planification de la sortie ou de la libération** désigne le processus de préparation des individus à leur remise en liberté et à leur réinsertion dans la collectivité.

La **déjudiciarisation** fait référence aux processus et aux possibilités de réorienter les personnes hors du système judiciaire.

Le système correctionnel fédéral du Canada surveille les personnes qui ont été reconnues coupables d'infractions criminelles et condamnées à une peine de deux ans ou plus. Le Service correctionnel du Canada gère les établissements correctionnels fédéraux et surveille les personnes en liberté conditionnelle dans la collectivité.

Le **traitement communautaire dynamique médico-légal** (TCDML) est un type de programme de santé mentale spécialisé destiné aux personnes vivant avec une ou plusieurs maladies mentales graves, qui sont engagées dans le système de soins médico-légaux.

Le système de soins médico-légaux offre des services aux personnes ayant eu des démêlés avec le système judiciaire alors qu'elles vivaient avec une ou plusieurs maladies mentales graves. Généralement, au Canada, ce système offre des soins de santé mentale aux personnes qui ont été déclarées non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux et aux personnes jugées inaptes à subir un procès.

Une **maison de transition** est un type d'établissement visant à aider les personnes ayant eu des démêlés avec le système judiciaire durant leur réinsertion dans la collectivité.

La **réduction des préjudices** fait référence à un ensemble de politiques, de services et de pratiques visant à réduire les effets négatifs sanitaires et sociaux associés à l'usage de substances, à la politique et aux lois en matière de drogues.

L'équité en matière de santé est le principe selon lequel tous devraient avoir un accès égal aux occasions de réaliser leur plein potentiel de santé, indépendamment de leurs différences de statut social, économique et démographique.

Le **tribunal de santé mentale** est un type de tribunal de droit pénal pour les personnes ayant vécu une expérience de la maladie mentale ou de problèmes de santé mentale.

La **naloxone** est un médicament utilisé pour contrer les effets d'une surdose d'opioïdes.

Les **Narcotiques anonymes** (NA) sont un réseau international de soutien aux personnes qui cherchent à se rétablir de la consommation de drogues autres que l'alcool.

Les **systèmes correctionnels provinciaux/territoriaux** du Canada sont chargés de gérer les personnes en détention provisoire, reconnues coupables et condamnées à une peine de moins de deux ans ou détenues par les services d'immigration.

Les cliniques **Rapid-access addiction medicine** (RAAM) offrent un accès rapide aux soins pour les personnes aux prises avec des problèmes d'usage de substances.

La **récidive** désigne la tendance des personnes qui ont déjà eu des démêlés avec le système judiciaire à en avoir de nouveaux.

La **réinsertion** fait référence à la transition des milieux de justice pénale (tels que les établissements correctionnels) à la collectivité.

L'hébergement transitoire et les logements avec services de soutien désignent les types d'hébergement temporaires conçus pour aider les personnes à passer d'une situation d'itinérance ou de logement précaire à une situation de logement permanent. Les logements avec services de soutien combinent des logements communautaires abordables à du soutien dédié assuré par le personnel des programmes de santé mentale et/ou d'usage de substances.

Les **pratiques et les politiques tenant compte des traumatismes** reconnaissent la complexité des expériences traumatisantes personnelles, familiales et communautaires. Elles intègrent ce qui est nécessaire pour prévenir un nouveau traumatisme, y compris la reconnaissance des forces culturelles et systémiques qui y contribuent et des dynamiques de pouvoir telles que la colonisation, l'exclusion sociale des personnes issues de la diversité et le racisme systémique. Ces politiques facilitent les parcours de rétablissement de la santé mentale en offrant aux usagers des soins compatissants, la liberté de choix, la flexibilité et des possibilités de maîtrise de soi et de renforcement de la résilience.